

## CINERESISTANCES

## La dette ou la vie

(RK) - "World bank a nuh wi fr'en" - "La Banque mondiale n'est pas notre amie", chante Mutabaruka sur fond de reggae. C'est en Jamaïque que nous emmène le documentaire "Life and Debt" de Stephanie Black. Le film juxtapose trois visions de cette île des Caraïbes: la perspective des touristes, celle de la population locale et celle des politiciens et économistes internationaux. Là où les un-e-s viennent passer des vacances luxueuses, les autres croupissent dans le sous-développement. Pour sortir de cette situation, expliquent les représentants de la Banque mondiale et du FMI, un petit pays comme la Jamaïque doit s'intégrer au marché mondial.



Au centre du film se trouve l'ancien Premier ministre Michael Manley. En 1976, il est élu par le peuple jamaïcain parce qu'il promet de tenir tête au FMI. C'est pourtant lui qui signe un accord avec l'institution haïe, car le pays ne peut se passer de crédits internationaux. Il raconte comment il s'est débattu contre les mesures socialement et économiquement désastreuses imposées par le FMI - en vain.

"Ajustement structurel" et "abolition des barrières douanières" ne sont pas seulement des termes techniques que l'on approuve ou désapprouve selon ses goûts politiques. Ces mesures ont des conséquences terribles pour la population locale, ce que le film montre à travers de nombreuses interviews. Ainsi l'agriculture locale a progressivement été détruite à partir des années 80: le lait en poudre subventionné par les Etats-Unis a ruiné la production laitière, la concurrence des légumes d'importation a déstabilisé la production locale, peu mécanisée. "Les machetes n'ont aucune chance contre les machines", constate un vieux fermier.

L'implantation de zones franches constitue une autre concession faite à la globalisation forcée. "Au lieu de 'free zones', on les surnomme les 'slave zones'", explique le film - les conditions de travail y sont très éprouvantes. Pire: dès que des ouvrières ont commencé à s'organiser pour défendre leurs droits, les industries ont commencé à délocaliser. Et alors que les zones ne rapportent plus guère d'argent, le gouvernement continue à payer les dettes contractées pour les installer.

Domage que le film donne peu d'indications sur ce que serait un projet de développement alternatif à celui du FMI. Domage aussi que les technicités économiques qu'il évoque ne soient pas mises en images de manière plus pédagogique, à travers des graphiques et des animations par exemple. Il est vrai que la réalisatrice de "Life and Debt" mise sur la force de la parole des concerné-e-s pour faire passer son message. Grâce à une bonne connaissance du sujet et grâce à l'authenticité des images et du son (reggae), ce pari est réussi.

**Life And Debt**, de Stephanie Black, 2001, 80 minutes.  
Au Cinemaacher à Grevenmacher, mercredi, 20 octobre à 20h30.

**Egalement au programme:**

**Pas assez de volume!** (Notes sur l'OMC), de Vincent Glenn, 2003, 141 minutes. Au Kursaal à Rumelange, lundi 18 octobre à 19h30.

**Ecrivains des frontières**, de Samir Abdallah, 2003, 80 minutes, au Centre Culturel Neumünster, Luxembourg, mardi 19 octobre à 20h.

Voir aussi: notre programme cinéma à partir de la page 13, ainsi que le site [www.resistances.lu](http://www.resistances.lu)

## AFFAIRE INDYMEDIA

## Censure en marche

**Reporters sans frontières critique vivement l'action policière contre des serveurs internet qui hébergent des sites Indymedia.**

*Les outils de la lutte contre le terrorisme sont utilisés pour combattre les mouvements altermondialistes. Cela favorise de nouvelles solidarités, comme l'indique cette réaction d'une ONG neutre.*

Des serveurs basés Royaume-Uni, qui hébergeaient une vingtaine de sites d'Indymedia, ont été saisis auprès de l'entreprise Rackspace, le 7 octobre 2004, à la demande du ministère de la Justice américain. Ce dernier aurait agi sur demande des autorités italiennes et suisses.

Reporters sans frontières condamne cette intervention et demande la restitution

immédiate des serveurs à Indymedia. L'organisation a par ailleurs adressé un courrier à David Blunkett, le ministre de l'Intérieur britannique, avec copie à ses homologues américain, italien et suisse, pour lui demander de fournir des explications sur cette saisie de matériel. "Cette intervention engage la responsabilité des autorités britanniques car elle concerne un hébergeur exerçant sur leur territoire. La fermeture de sites Internet est une mesure grave dont les motifs doivent impérativement être rendus publics", a déclaré Reporters sans frontières.

La saisie des serveurs aurait été demandée par le FBI (Federal Bureau of Investigation) à la société texane Rackspace, hébergeur des sites d'Indymedia aux Etats-

Unis et au Royaume-Uni. L'entreprise s'est pliée à cette injonction le 7 octobre, faisant ainsi disparaître de la Toile une vingtaine de publications (Indymedia Nantes, Belgrade, Liège, Italie, Brésil, Portugal, Royaume-Uni, etc.).

Ed Gibson, responsable juridique de l'ambassade américaine à Londres, a fermement démenti auprès de Reporters sans frontières, le 8 octobre, que la police fédérale américaine avait participé de près ou de loin à cette intervention. Pourtant, d'après les déclarations faites à l'Agence France-Presse (AFP) par le porte-parole du FBI, celui-ci a bien ordonné la saisie des serveurs, mais "au nom d'un pays tiers". Les autorités suisses et italiennes seraient ainsi à l'origine de cette décision, bien qu'elles n'aient fait aucune déclaration officielle ce sujet.

Le ministère de la Justice américain a émis l'ordre de saisie dans le cadre d'un Traité d'assistance judiciaire mutuelle (MLAT), un accord bilatéral qui prévoit une collaboration policière étendue dans les domaines du terrorisme international, des enlèvements et du blanchiment d'argent.

Les autorités suisses auraient demandé l'intervention américaine suite à la publication, sur certains sites d'Indymedia, de photographies de deux policiers genevois chargés d'identifier des "casseurs" ayant participé à des manifestations contre le sommet du G8. Le média alternatif serait par ailleurs dans le collimateur du parquet de Bologne depuis la publication, en novembre 2003, de messages très critiques concernant l'engagement militaire italien en Irak.

Indymedia est un réseau de sites fonctionnant sans responsable éditorial et sur lesquels les internautes postent librement leurs messages.

sonne ne pouvant être à son écoute, Maggy a exprimé, par le seul moyen qu'elle croyait lui rester face à diverses tracasseries d'ordre administratif et social, une souffrance, une détresse que de nombreux compatriotes vivent au fond de soi, souvent sans solution et sans soulagement.

La communauté congolaise tout entière, par la voix de son association, Acolux (Amitiés congolaises au Luxembourg) souhaite que toute la lumière soit faite sur cette affaire et voudrait toutefois lancer un appel à toutes les autorités afin qu'elles se rendent bien compte que derrière un dossier peut se jouer le destin d'un être humain.

Nous avons une pensée émue pour toute sa famille et particulièrement pour ses trois enfants encore mineurs. Dans ces moments pénibles, nous allons nous associer à sa famille pour lui rendre un dernier hommage dans les prochains jours.

**Acolux (Amitiés congolaises au Luxembourg)**

**Reporters sans frontières**

## ACOLUX

## O toi Maggy, nous pensons à toi

**Maggy Mpia est morte de ses blessures. Nous reprenons le texte d'adieu de l'Acolux tel qu'il a été publié par le Quotidien.**

C'est par la presse que la communauté congolaise de Luxembourg a appris l'immolation de Maggy Mpia, Belge d'origine congolaise. La communauté congolaise de Luxembourg, fortement émue, choquée et attristée par ce geste inqualifiable de désespoir, voudrait saluer le geste et la preuve d'humanité manifestés par la famille grand-ducale qui s'est rendue au chevet de l'immolée ainsi que de tous les citoyens qui ont à leur façon exprimé leur compassion et sympathie.

Aujourd'hui, nous venons d'apprendre avec consternation le décès de notre sœur Maggy. "Femme noire, femme congolaise, ô toi Maggy, nous pensons à toi ...". La vie d'un homme ne tient des fois qu'à un fil. Malheureusement, per-

## Avis

## POSTE VACANT

Le Service de la Formation professionnelle du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle se propose d'engager

**1 éducateur gradué (m/f)**

à tâche partielle de 20 heures par semaine et à durée déterminée, du 22 novembre 2004 au 21 novembre 2006, pour les besoins de l'Action Locale pour Jeunes de Rédange/Attert et Mersch.

Les personnes désireuses de postuler doivent remplir les conditions fixées par la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales et faire preuve d'une connaissance suffisante des trois langues usuelles du pays: le luxembourgeois, le français et l'allemand. Elles adresseront leur candidature jusqu'au 30 octobre 2004 à Monsieur Aly SCHROEDER,

Directeur à la Formation professionnelle, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg.

Les candidatures seront accompagnées des pièces suivantes:

- une copie certifiée conforme à l'original des diplômes et certificats sanctionnant les études accomplies;
- un extrait de l'acte de naissance;
- un extrait récent du casier judiciaire;
- un certificat de moralité,
- un curriculum vitae (en conformité, de préférence, avec le modèle de CV européen - peut être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.cedefop.eu.int/transparency/cv.asp>).

Pour toute information complémentaire, prière de contacter le Service de la formation professionnelle, téléphone: 478 5241.

## POSTE VACANT

Le Service de la Formation professionnelle du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle se propose d'engager

**1 éducateur gradué (m/f)**

à tâche partielle de 20 heures par semaine et à durée déterminée, du 24 novembre 2004 au 23 novembre 2006, pour les besoins du Centre national de formation professionnelle continue d'Esch-sur-Alzette.

Les personnes désireuses de postuler doivent remplir les conditions fixées par la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales et faire preuve d'une connaissance suffisante des trois langues usuelles du pays: le luxembourgeois, le français et l'allemand. Elles

adresseront leur candidature jusqu'au 30 octobre 2004 à Monsieur Aly SCHROEDER, Directeur à la Formation professionnelle, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg.

Les candidatures seront accompagnées des pièces suivantes:

- une copie certifiée conforme à l'original des diplômes et certificats sanctionnant les études accomplies;
- un extrait de l'acte de naissance;
- un extrait récent du casier judiciaire;
- un certificat de moralité,
- un curriculum vitae.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter le CNFPC Esch-sur-Alzette, téléphone: 55 89 87 202.